

Procès-Verbal du 16 mai 2012

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 mai 2012 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

Nom – Prénom	Signature
CHRIST Jean-Louis	
SCHWACH Bernard	
MOUSSIER Sylvie	
STOQUERT Mauricette	
ERBLAND Louis	
EHLACHER Richard	
MULLER Gilbert	
SCHWACH Elisabeth	
WIECZERZAK Georges	
LUX Sylviane	
HELLER Odile	
BALTENWECK Yves	
DEMANGEAT Patricia	
MATHIS Bernard	
WEISSBART Christine	
MOSER Manuelle	
CHAPOTIN Agathe	
BERNABEL Catherine	
HASSE Pierre	
OEHLER Gilles	

Etaient absents avec procuration de vote (04) : Alphonse SCHELL, Francine MERTZ, Denis HEYBERGER, Christine KREBS

Etaient absents excusés (02) : Louis GRIMBICHLER, Benjamin WILHELM

Informations brèves

1. Le samedi 19 mai à 11h30 sur la place du marché, se tiendra le marché au pain.
2. Le dimanche 27 mai à 11h au stade, l'association AS de RIBEAUVILLE organise une fête pour l'école de foot.
3. Le 07 mai dernier, la Ville a réceptionné une invitation à participer au spectacle de Pierre GRANDRY intitulé « A bord de la Providence », qui se tiendra le vendredi 1^{er} juin à 17h à L'Espace Culturel le Parc, pour fêter les 230 ans des Sœurs de RIBEAUVILLE. Mr le Député - Maire invite tous les conseillers à s'y rendre.
4. L'association les « Misala » et les « Katzala » organise une soirée printanière « E friehjohr fer unseriSproch » le vendredi 25 mai à 20h à la salle du théâtre.
5. Le 8ème rallye des grands crus aura lieu le dimanche 03 juin toute la journée à RIBEAUVILLE.

6. La liste des déclarations d'intention d'aliéner, signées depuis le 30 mars 2012, et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain, a été distribuée à chaque conseiller.

Le Directeur Général des Services est désigné

à l'**UNANIMITE**

comme secrétaire de séance

1. Adoption du Procès – Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2012

Le procès-verbal de la séance du 29 mars dernier a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la note de synthèse.

Certains conseillers rappellent que lors du débat, ils ont souhaité que l'association INDIGO donne une représentation du spectacle qui sera présenté au festival d'Avignon 2012, à RIBEAUVILLE

Mr Bernard MATHIS rappelle que la subvention allouée à l'association INDIGO était conditionnée par l'organisation d'un spectacle à l'Espace Culturel le Parc. La mention est rajoutée au procès – verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 mars 2012
- de prendre acte du rajout de l'intervention orale de certains conseillers qui sollicitent la tenue d'une représentation du spectacle de l'association INDIGO à RIBEAUVILLE
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Sentier d'interprétation – convention d'objectifs : autorisation de signature

Sous l'égide de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE et dans le cadre du GERPLAN, une étude sur la création de sentiers d'interprétation a été menée par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale.

Les sentiers d'interprétation sont des sentiers de découverte ayant pour objet de mettre en valeur des lieux tant du point de vue géographique qu'historique ou humain ; il s'agit de susciter la curiosité ou l'émotion du promeneur.

Un des sentiers est situé sur le ban de RIBEAUVILLE et se situe dans le secteur de l'Altenholz avec notamment comme points d'attraction, les verges, le rucher école, le Schlüsselstein, l'ancienne mine du XIXème siècle, la protection d'espèces animales ou végétales. Un balisage guidera le promeneur entre les différents lieux à mettre en valeur à l'aide de panneaux d'informations. Son tracé ferait environ 3 km de long.

Il est proposé de confier la réalisation du sentier à l'association ayant mené l'étude globale sur le secteur de RIBEAUVILLE, à savoir la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale dont le siège se trouve à MUTTERSHOLTZ.

Le coût de la réalisation du sentier est estimé à 23 159,18 € TTC avec une subvention espérée du Conseil Général de 40 % du montant HT (soit 7 200 €).

Ce montant comprend à la fois les prestations intellectuelles et le matériel (panneaux, balisage).

Les crédits sont prévus à l'article 65/2315 du Budget Primitif 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'approuver la réalisation d'un sentier d'interprétation sur le ban de RIBEAUVILLE
- de confier sa mise en œuvre à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale de MUTTERSHOLTZ
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à la signature de la convention y relative
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

3. Plan de circulation – rue Wendling : information

La circulation et le stationnement dans la rue Wendling font régulièrement l'objet de nombreuses remarques de la part des usagers qui se rendent à la Poste.

Lors de la réunion publique du 17 novembre 2011, il a été évoqué les modifications à apporter afin de :

- Sécuriser les flux de circulation, et
- Rationaliser les stationnements.

Après concertation avec la Poste et le Centre d' Incendie et de Secours, un nouveau schéma de circulation a été établi.

Celui – ci a été présenté aux riverains et aux usagers lors d'une seconde réunion publique qui s'est tenue le 12 avril dernier au Centre de Secours.

L'idée directrice est de favoriser le sens unique dans le sens rond – point de « la cave coopérative » vers l'avenue de De Gaulle, permettant ainsi :

- La création d'une bande cyclable
- La sécurisation des flux des véhicules
- La rationalisation des stationnements

L'ensemble des riverains présents à la réunion est très favorable à ce projet.

La mise en sens unique de la rue Jean – Baptiste WENDLING sera donc effective d'ici fin mai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à **l'UNANIMITE**

- de valider ce nouveau plan de circulation
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Subventions Municipales 2012 : attribution

Monsieur Gilbert MULLER, Monsieur Georges WIECZERZAK, Mme Christine WEISSBART, Mr Richard EHRLACHER quittent la salle

Comme chaque année, la Ville reçoit de nombreuses demandes de subvention (cf. tableau joint en **Annexe 1**).

Le versement d'une subvention n'est pas automatique d'une année sur l'autre, l'association doit justifier d'un projet précis dans sa demande.

La Commission réunie et des finances du 10 mai dernier a examiné toutes les demandes recensées.

A noter également que la Ville met régulièrement à disposition des associations, des locaux en tout genre (salle de sport, réunion, maison Jeanne d' Arc....) et de la main d'œuvre, à titre gracieux (cf. tableaux joint en **Annexe 1 bis**). Ceci leur permet de développer leurs activités et concourt à l'épanouissement de tous les membres.

Ainsi, pour 2011, ces avantages en nature, représentent un montant estimé à 241 425,58 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à **par 19 voix pour**

- d'attribuer les subventions sur la base des propositions contenues dans le tableau joint en **Annexe 1**
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Affaires financières : approbation

a) réfection des locaux des Anciens Abattoirs – avenants

Monsieur Pierre HASSE quitte la salle

Dans le cadre de la réfection des locaux des Anciens Abattoirs, les lots n° 4 « VRD » et n° 7 « MENUISERIE BOIS » ont été attribués respectivement aux entreprises suivantes :

- HASSE Laurent sise à 68150 RIBEAUVILLE pour un montant initial de 70 273,30 € HT
- UMBDENTSTOCK SARL sise à 68970 GUEMAR pour un montant initial de 20 530,00 € HT

Au vu des aménagements réalisés, ces deux marchés doivent être modifiés.

Ainsi, pour le lot « VRD », il y a eu des prestations supplémentaires qui se sont avérées nécessaires au cours du chantier :

- Regard évacuation
- Dallage
- Pavage côté WC et côté serrurerie

Concernant le lot « MENUISERIE BOIS », les travaux supplémentaires sont les suivants :

- Ventilation basse et haute pour le chauffage qui n'était pas prévu mais qui s'avère indispensable

Le montant de ces avenants se détaille comme suit :

- 9 050 € HT pour le lot n° 4 « VRD »
- 2 968 € HT pour le lot n° 7 « MENUISERIE BOIS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à **par 23 voix pour**

- d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise HASSE Laurent sise à 68150 RIBEAUVILLE, pour le lot n° 4 « VRD » d'un montant de 9 050 € HT
- d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise UMBDENTSTOCK SARL sise à 68970 GUEMAR, pour le lot n° 7
- « MENUISERIE BOIS » d'un montant de 2 968 € HT
- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à signer lesdits avenants
- d'autoriser le Député -Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Affaires financières : approbation

- b) Institution Sainte Marie – Fondation Providence de RIBEAUVILLE – transfert d'emprunt et maintien de la garantie

Mme Sylviane LUX ne prend pas part au vote

Par courrier en date du 27 avril dernier, Mr Philippe BOMO, Président de la fondation Providence de RIBEAUVILLE, a fait savoir à la Ville que l'Association de Gestion du Pensionnat Ste Marie a été dissoute. Une fondation intitulée « Fondation Providence de RIBEAUVILLE » a vu le jour. Fondation reconnue d'utilité publique, elle a décidé la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers, de l'activité et du transfert de personnel, de l'association vers la fondation.

La date de la dévolution du patrimoine à la Fondation sera effective à partir du 1^{er} juin 2012.

En 2006, la Ville a accordé sa garantie à un emprunt contracté par l'Association de Gestion du Pensionnat Ste Marie, en vue de la réalisation d'une chaufferie. Le montant garanti étant à l'origine de 48 000 € ; au 01/01/2012 il reste à rembourser un capital de 14 468,32 €.

Dans le cadre du transfert de cet emprunt à la nouvelle entité juridique, la Fondation sollicite le maintien de la garantie de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à **par 23 voix pour**

- d'approuver le transfert de l'emprunt d'un montant de 48 000 € de l'Association de Gestion du Pensionnat Ste Marie à la Fondation Providence de RIBEAUVILLE
- de maintenir la garantie de la Ville pour le remboursement de l'emprunt contracté en vue de la réalisation d'une chaufferie par le pensionnat Ste Marie, d'un montant initial de 48 000 €
- d'autoriser le Député -Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Etat des effectifs : mise à jour

Conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et de ses décrets d'application, le tableau d'avancement de grade de la Ville de Ribeaupillé a été transmis pour avis à la commission administrative paritaire de catégorie C qui en a débattu lors de sa dernière séance du 24 janvier 2012.

Celle-ci a émis un avis favorable concernant la proposition d'avancement de grade pour une ATSEM.

Afin qu'elle puisse être promue, il y a donc lieu de transformer :

- le poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet en poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à **l'UNANIMITE**

- d'adopter le nouveau tableau des effectifs dans lequel le poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet est transformé en un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

7. Conservatoire des Arts et Techniques Graphiques de RIBEAUVILLE : mise à disposition des locaux

Le conservatoire des arts et techniques graphiques de Ribeaupillé a trouvé sa place dans les anciens abattoirs. Ces locaux qui pendant de longues années sont restés sans vie, viennent d'accueillir de formidables machines mises à disposition de la Ville par Monsieur Tom Borocco. Le conservatoire a été inauguré le 28 avril dernier.

Ce conservatoire est un lieu de création et de transmission d'un savoir-faire en voie de disparition. Il est sans doute le seul lieu en France où l'on pratique encore la lithogravure.

Ce ne sera donc pas un musée mais un espace pédagogique où Monsieur Borocco transmettra son savoir à toutes les générations, aux grands et aux petits, à travers des stages, des conférences et des démonstrations.

C'est une association qui va gérer les lieux, la Ville mettant uniquement les locaux à disposition à titre gratuit, comme elle le fait pour de nombreuses associations.

Une convention de mise à disposition sera signée entre l'association et la Ville. Un projet de convention est joint (**cf. Annexe 2**).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver le principe de cette mise à disposition à titre gratuit des locaux occupés par ce Conservatoire
- d'autoriser le député- maire ou son représentant à signer la convention y relative
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8. Service public de distribution d'eau potable et d'assainissement année 2011 : rapport annuel

Comme chaque année, le rapport annuel du service public de distribution d'eau potable et du service public d'assainissement est présenté au Conseil Municipal.

Ce document retrace certaines informations concernant notamment :

- Les unités de distribution d'eau potable et leur localisation
- Les plans des réseaux et leur entretien
- L'évolution des m3 distribués et des tarifs
- La qualité de l'eau distribuée
- Le fonctionnement de la station d'épuration
- La valorisation agricole des boues
- Le bilan annuel relatif à l'assainissement autonome

- Les comptes administratifs des deux services
- Les travaux réalisés
- Les acquisitions de matériel

Le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition au public de ce rapport.

9. CIADE – désignation du délégué de la Ville : approbation

A ce jour, la Ville est représentée par Mr Pierre SCHMITT à la Caisse Intercommunale d'Assurance des Départements de l'Est (CIADE).

Mr SCHMITT ayant fait savoir qu'il ne souhaite pas être reconduit dans cette fonction, il y a lieu de désigner la personne qui sera chargée de représenter la Ville auprès de la CIADE.

Mr Louis ERBLAND y représente déjà le Syndicat du Muehlbach, il pourrait également être désigné pour représenter la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à **l'UNANIMITE**

- de désigner Mr Louis ERBLAND, comme représentant de la Ville auprès de la CIADE
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

10. Conseil Municipal – délégation : approbation

a) Création d'un nouveau poste d'adjoint au Maire

Monsieur Georges WIECZERZAK quitte la salle

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. A la suite des élections municipales, le conseil a fixé, le 15 mars 2008, à 5 le nombre d'adjoints.

A l'heure actuelle, le volet animation n'a pas été confié à un adjoint ni à un conseiller municipal délégué. Or, il s'avère que d'année en année la part « événementielle » de l'activité municipale ne cesse de croître ; vecteur économique important de la cité, la Ville fait chaque année le choix de multiplier les actions d'animations, ceci pour rendre la Cité des Ménétriers économiquement attractive et pour créer du lien associatif. La mission qui en découle compte tenu de l'investissement qu'elle requiert est celle d'un adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **par 23 voix pour**

- de créer un 6^{ème} poste d'adjoint au Maire
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

10. Conseil Municipal – délégation : approbation

b) Désignation du nouvel adjoint au Maire

Pour occuper ce poste de 6^{ème} adjoint, Monsieur le Député- Maire propose de désigner Mr Georges WIECZERZAK, actuellement conseiller délégué à la culture.

1. Vote à bulletins secrets
2. Dépouillement

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Bulletins à déduire : 01

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Monsieur Georges WIECZERZAK ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- conformément à l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas modifier l'ordre du tableau et donc de classer Mr Georges WIECZERZAK en position de 6^{ème} adjoint au Maire
- d'allouer au nouvel adjoint l'indemnité telle qu'elle a été décidée par le Conseil Municipal en date du 15 mars 2008 qui s'élève à 22 % de l'indice brut 1015, majoré 820 de la Fonction Publique Territoriale avec l'application de la majoration de 15 % pour « chef-lieu de canton »
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

11. Fusion administrative des directions de l'école maternelle du Rotenberg avec l'école élémentaire René SPAETH : avis

L'Education Nationale a saisi la Ville, le 23 février dernier, pour lui communiquer les mesures envisagées pour la rentrée 2012 et a notamment informé la commune de son projet de fusion administrative des directions des écoles maternelle Rotenberg et primaire SPAETH, en raison de la décision de Mme BERINGER de faire valoir ses droits à la retraite d'ici la fin de l'année scolaire.

L'inspecteursollicite l'avis de la collectivité sur cette fusion administrative de ces deux directions. Le projet prévoit de confier la direction de ces deux écoles à Monsieur MULLER actuel directeur de l'école primaire René SPAETH.

Il appartient au Conseil Municipal de donner son avis sur la fusion administrative des deux écoles.

Considérant d'une part que la création d'une direction unique pour les classes maternelles et élémentaires vise essentiellement à renforcer le pilotage administratif et pédagogique de l'école et s'inscrit dans une logique institutionnelle mise en œuvre dans le département du Haut – Rhin depuis de nombreuses années ;

Et considérant d'autre part, que cette disposition favorise une meilleure lisibilité de l'école au sein de la communauté éducative et permet en outre de consolider l'organisation du service du directeur d'école en lui assurant une décharge d'enseignement partielle au profit des tâches relationnelles, administratives, et pédagogiques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- de réserver un avis favorable au projet de fusion administrative des directions des écoles maternelles et élémentaire du Rotenberg et René SPAETH pour la rentrée scolaire de septembre 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

12. Divers

Mme Odile HELLER s'interroge sur l'avancement du projet de centre de soins pour animaux, à proximité du rucher école.

Mr le Député – Maire précise que des études menées dans le cadre du PLU, ont révélé des difficultés quant à la réalisation du centre dans le secteur initialement choisi.

Mr Gilles OEHLER souligne que le projet n'est pas abandonné, et que des études se poursuivent pour trouver un site plus adapté à l'implantation de cette structure.

Mr Gilbert MULLER informe le Conseil que Mme TISSIDRE s'est exprimée devant les caméras de FR3 sur ce projet.

Mme Manuelle MOSER souhaite connaître la signalétique qui sera mise en place pour le Conservatoire des Arts et Techniques Graphiques.

Mr le Député – Maire précise qu'un groupe de travail réfléchit à cette question.

Mr Bernard SCHWACH souligne qu'une réflexion est également engagée pour la signalétique du Parc.

Fin de séance